Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

OUVRIERS AGRICOLES EXCLUS
SOUVERAINETE ALIMENTAIRE SACRIFIEE

La nouvelle loi d'orientation agricole a été définitivement adoptée le 22 février dernier. Révisée suite aux mobilisations des agriculteurs de l'hiver 2024, la version d'avant la dissolution de l'Assemblée nationale incluait des mesures répondant aux demandes des organisations professionnelles agricoles concernant notamment les simplifications sociales et environnementales, la souveraineté alimentaire en rapport avec les traités de libre-échange, le renouvellement des générations et l'installation et enfin le revenu. C'était la base sur laquelle ont prospéré les surenchères d'extrême droite du patronat agricole, dans le contexte de la campagne pour les élections aux chambres d'agriculture, surfant sur une désespérance réelle d'une frange d'agriculteurs condamnés par les conséquences de la crise systémique et de la concentration du capital.

De ces mesures, il n'en reste que celles confirmant les simplifications sociales et la priorité à la compétitivité agricole, soit le choix du bâton pour les ouvrières et ouvriers agricoles. Les simplifications environnementales se traduisent notamment par l'abandon de toutes les mesures visant à protéger et à défendre l'environnement et la biodiversité.

Ces dispositions participent du maintien de la compétitivité des entreprises agricoles au prix de la dégradation de l'environnement et de nos ressources naturelles, et de l'atteinte à la santé publique, de celle des travailleurs de la terre comme de celle des populations. Elles poursuivent et renforcent l'immersion de l'agriculture dans le système alimentaire mondialisé et les lois du marché capitaliste, favorisant l'agrobusiness et l'oligopole de la transformation agroalimentaire et de la grande distribution.

La souveraineté alimentaire nationale est passée par pertes et profits par cette politique agricole, soutenue par la Pac, qui spécialise les exploitations et priorise les cultures d'exportation, délaissant les productions pour lesquelles la France est déficitaire comme les fruits et légumes. De fait, elle sacrifie le potentiel agroalimentaire national diversifié. Rien dans cette loi d'orientation ne permet de combattre l'accélération de la concentration agraire et de la financiarisation des structures agricoles. Rien non plus, et pour cause, sur une relocalisation des productions pour lesquelles notre pays est fortement dépendant des importations.

Il est inutile de préciser que la simplification des normes sociales dans la production agricole sont maintenues et se traduiront par une diminution drastique des contrôles de l'inspection du travail dans les exploitations déjà réduits à la portion congrue faute de moyens humains. Autant dire qu'avec, en plus, l'inscription de l'agriculture dans les métiers dit en tension qui institutionalise les réseaux mafieux déjà monnaie courante dans ce secteur, le patronat agricole a les mains libres pour surexploiter les salariés.

A rebours des politiques agricoles menées tant au niveau national qu'européen, sans planification publique nationale agricole ni progrès social, n'émergeront pas de solutions durables économiques, environnementales et sociales.

Montreuil, le 28 février 2025

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr